

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13/10/2020 à 19h00

L'an deux mille vingt, le treize octobre à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence du Maire Christelle Marchal.

Date de convocation : le 8 octobre 2020

**Membres présents :** MARCHAL Christelle, PUTMAN Thomas, BRUN Yannick, VERRIER Gaëtan, CHABERT Yves, FARJON Thierry, GAILLARD Pierre-Antoine, GARDE Renaud, GUIGUITANT Catherine, HURET Jean-Claude, MARET Philippe, PIROIR Daniel, RUARD Annick, VANEL Pascale, ZAMBON Béatrice.

### **Membres absents excusés :**

Secrétaire de séance : Pierre-Antoine Gaillard

Mr Yves Chabert, Mr Thierry Farjon et Mr Philippe Maret demandent des informations complémentaires sur le compte rendu du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Mr Thierry Farjon demande une explication sur l'occupation du domaine public. Mme le Maire explique que la secrétaire de mairie a effectué la demande auprès de l'organisme concerné la semaine 40. Pour l'année 2020, un montant de 1 129,11 € sera perçu et pour l'année 2019, un montant de 1 103,90 € sera perçu.

Mr Yves Chabert s'interroge sur la signification « sincère et véritable ». Mme le Maire explique que ce terme est employé en comptabilité et qu'il est la retranscription d'une information donnée lors de l'entretien avec le trésorier principal.

Mr Thierry Farjon trouve qu'il ne fallait pas noter dans le compte rendu la phrase « La dernière solution serait de réajuster l'effectif du personnel mais cette solution n'est vraiment pas souhaitée par l'équipe ». Il pense qu'il ne vaut mieux rien dire et si cela se produit transmettre l'information à ce moment-là. Mme le Maire ne partage pas cette opinion. Par souci de transparence, Mme le Maire a donné cette information, en premier lieu, au conseil municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2020. La semaine suivante, elle a réuni tout le personnel communal et l'a informé sur ce point. Mme le Maire explique que des rumeurs peuvent circuler. Celles-ci peuvent être ou non fondées et le fait de communiquer permet de clarifier certains sujets.

Mr Yves Chabert fait remarquer que le document fourni par le trésorier principal n'a pas d'entête, de date, ni de signature. Mr Thomas Putman explique que ce document remis par le trésorier principal lors de l'entretien du mois d'août a été donné à tous pour avertir chacun de la situation financière de la commune. Il soumet la possibilité de faire venir le trésorier principal lors d'un conseil municipal.

Mr Philippe Maret pointe une incompréhension sur le sens de la phrase suivante « Une subvention de 3000,00€ a été versée au CCAS, Mme le Maire demande dans la mesure du possible de gérer cette somme à bon escient et avec discernement. ». Il explique que certains membres du CCAS peuvent penser que cela n'a pas été le cas dans le passé. Mme le Maire explique que cette phrase n'a absolument rien à voir avec la gestion antérieure du CCAS. D'ailleurs, il n'est pas noté dans cette phrase « de gérer cette somme à bon escient et avec discernement par rapport à ce qui s'est fait avant ». Mais, cette phrase était en relation directe avec le budget actuel de la commune qui ne peut se permettre le moindre gaspillage. Il est donc rappelé à l'ensemble du conseil que l'argent distribué dans cette subvention doit être géré au mieux. Mme le Maire fait remarquer que chaque phrase peut être interpréter de façon différente, selon la subjectivité de chacun.

Mr Yves Chabert voulait un éclaircissement au sujet de la phrase « Daniel Piroir s'est investi dans les 2 actions menées par une des artistes du village. Mr Philippe Maret et Mr Yves Chabert, délégués à la culture, vont se mettre en contact avec cette personne et vont prendre en charge les prochains événements à réaliser ». Mme le Maire rappelle le rôle de chacun selon les délégations choisies.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2020 : Ce compte-rendu est approuvé par tous les conseillers municipaux, sauf Mr Thierry Farjon.

### **Rapport des décisions prises par délégations accordées au maire**

Le droit de préemption urbain (DPU) n'a pas été utilisé pour le dossier suivant :

Le 08/09/2020 pour la parcelle au 15 Renaud de Forez à Malleval pour les parcelles A1746 et A 1747.

### **Budget formation des élus**

Suite à la circulaire relative aux nouvelles règles applicables au droit individuel à la formation des élus locaux et des obligations des collectivités s'agissant de la formation des élus du XX octobre 2020, les obligations relatives au droit à la formation dont bénéficient les élus sont l'organisation obligatoire d'une formation au cours de la première année du mandat pour tous les élus

ayant reçus une délégation, une délibération du conseil municipal afin d'établir les conditions d'exercice du droit à la formation et d'inscrire au sein du budget prévisionnel un montant dédié à la formation à hauteur de 2 % des indemnités (Maire + 3 adjoints), soit un montant de 675,83 € par an.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

### **La garderie**

Afin de simplifier et d'harmoniser les pratiques au sein du RPI, avec les parents et le personnel communal, une proposition va vous être soumise :

- Comptabiliser la présence des enfants à la garderie par période (de vacances à vacances), facturation tous les 2 mois.

De 1 à 9 nombres de garde : 2,00 € par garde

De 10 à 19 nombres de garde : 1,80 € par garde

De 20 à 29 nombres de garde : 1,60 € par garde

De 30 à 39 nombres de garde : 1,40 € par garde

De 40 à 48 nombres de garde : 1,25 € par garde

Un courrier sera transmis aux parents. Le règlement sera modifié.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

### **La cantine**

Dans la continuité du travail effectué pour la garderie, une harmonisation des pratiques est envisagée pour la cantine. Pour rappel, la commune facture 4,70 € un repas par enfant. La SPL facture 5,40 € le repas à la commune. Ces tarifs sont inchangés depuis septembre 2015.

Mme Le Maire propose de mettre le repas à 5,00€ par enfant.

Dans un premier temps, Mme le Maire demande le vote d'un tarif unique pour les repas de la cantine.

8 voix pour

6 voix contre

1 abstention

Un tarif unique pour les repas de la cantine sera mis en place à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Mme le Maire demande le vote du tarif du repas à 5 €.

8 voix pour

7 voix contre

Mme le Maire demande le vote du tarif du repas à 4,90 €.

7 voix pour

8 voix contre

Le nouveau tarif du repas de la cantine sera de 5,00 € à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Il faut également avoir une réflexion pour les enfants qui ne sont pas inscrits à la cantine, que les parents ne viennent pas chercher à 11h30 et qui n'informent pas le personnel de la cantine.

Mme le Maire demande qu'une facturation soit effectuée à ces familles avec un prix du repas à 6,00 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

### **Décision modificative budgétaire : SIEL**

Suite au courrier du 15 mai 2020, la facture du SIEL d'un montant de 6 138,16 € doit être répartie sur deux titres :

- En section de fonctionnement : 5 931, 16 €
- En section d'investissement : 207,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

### **Point sur la réunion publique du 5 novembre 2020**

Une réunion s'est déroulée lundi 12 octobre 2020. Mme le Maire, Mr Pierre-Antoine-Gaillard et Mr Jean-Claude Huret ont présenté le projet. Mme Léger (représentante de la chambre d'agriculture) interviendra pour la réunion. Le déroulement de la réunion publique a été validée. Mais, au vu de l'évolution de la situation sanitaire, il a été décidé de reporter la réunion début d'année 2021. Un mail sera envoyé à toutes les personnes qui nous ont communiqué leur adresse. Un affichage sur le site

internet de la commune sera fait. Afin de toujours mieux organiser cette réunion pour qu'elle soit au plus proche des attentes des administrés, il est toujours possible de venir s'inscrire en mairie ou par mail et d'indiquer les questions à traiter.

### **Le Cimetière : règlement intérieur, reprise de concessions, durées et tarifs**

Mr Yannick Brun explique la définition de « Terrain commun », le nombre de sépultures : perpétuelle, trentenaire, terrain commun, le colombarium ... et toutes les mesures à mettre en place.

Il est demandé la relève systématique de toutes les sépultures en terrain commun dont le délai de rotation est arrivé à expiration.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Les horaires d'ouverture des cimetières seront de 8h00 à 20h00.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Un règlement intérieur sera mis en place à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

La durée des concessions : Concessions de 15 ans : 100 € du m<sup>2</sup>

30 ans : 150 € du m<sup>2</sup>

50 ans : 250 € du m<sup>2</sup>

Colombarium de 15 ans : 350 €

De 30 ans : 600 €

De 50 ans : 800 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

### **L'Invitation à découvrir la Centrale de St Alban**

Le mardi 1 décembre 2020 de 18h30 à 22h30 ou (et) le jeudi 3 décembre 2020 de 18h30 à 22h30

D'autres dates sont disponibles.

Pour toutes les personnes entrant sur des sites nucléaires, des enquêtes administratives sont obligatoires et seront donc mises en place pour l'organisation de votre visite.

Dans ce cadre-là, nous aurions besoin des éléments suivants, dès que possible (lundi 19 octobre serait idéal) pour chaque participant :

- La photocopie de la pièce d'identité en cours de validité Le jour de la visite, chaque visiteur devra présenter l'original de sa pièce d'identité.
- L'adresse postale. Pour cela, nous vous remercions de bien vouloir remplir informatiquement le tableau ci-joint. Un courrier signalant cette enquête sera adressé à chaque visiteur.
- L'attestation de non-dépassement complétée

Il est décidé de demander d'autres dates et de transmettre les éléments à compléter aux conseillers.

### **Questions diverses**

- Mr Phillipe Maret s'étonne du nettoyage du GR65 par les employés communaux. Or, ce chemin doit être entretenu par le parc du Pilat. Donc, il n'est pas du ressort de la commune de Malleval de l'entretenir. Mme le Maire informe que des personnes avaient contacté la commune afin de nettoyer ce chemin. Un courrier sera fait pour avertir le parc du Pilat du travail effectué.
- Les référents Ambroisie sont Mr Thomas Putman et Mr Thierry Farjon.
- 2999,19 € seront versés du budget assainissement au budget communal.
- Panneaux Signalétiques avec les noms des enseignes : lames aluminium. Mr Daniel Piroir a reçu des retours d'entreprise qui désirent commander ces lattes. Mr Thomas Putman et Mr Daniel Piroir vont contacter l'entreprise pour avoir un devis. Ils vont également contacter le parc du Pilat pour être conforme à la signalétique en cours.
- Mr Yves Chabert trouve que les conseils municipaux dont la durée est d'environ 3 heures sont trop longs. Il propose de faire une pré-réunion quelques jours avant le conseil municipal. Ainsi, il sera possible d'avoir le temps de réfléchir aux différents thèmes et de mieux se préparer au conseil municipal. Pour le prochain conseil, Mr Thomas

Putman propose à titre d'essai d'envoyer l'ordre du jour avec en pièce jointe les documents correspondants aux points à débattre, en amont à tous les conseillers municipaux.

- Mr Philippe Maret demande si une cérémonie sera faite pour le 11 novembre. Mme le Maire déclare que la cérémonie est maintenue, sans fanfares selon le contexte actuel. Il ne sera pas possible de faire un buffet. Mr Philippe Maret demande si un enfant peut lire un texte pendant cette cérémonie. Une réponse positive lui a été donnée. Le risque étant qu'un arrêté de la préfète de la Loire annule toutes les commémorations.
- Mr Daniel Piroir évoque le prochain bulletin municipal. Lors du dernier conseil, il avait été dit que le budget du bulletin était à l'équilibre entre les publicités et le tarif d'impression. Ce n'est pas le cas. Mr Daniel Piroir est en contact avec l'imprimeur pour restreindre le tarif en diminuant le nombre de pages et il a commencé à recenser la liste des contacts qui seraient susceptibles de prendre une publicité dans le bulletin municipal.
- Mr Thierry Farjon informe le conseil qu'il a vu un filet d'eau venant de la lagune se déverser dans le ruisseau. Mr Thomas Putman annonce qu'il a rendez-vous ce jeudi 15 octobre avec MAGE pour des relevés d'eau dans la lagune.
- Mr Thierry Farjon fait remarquer que le cours d'eau de la rivière est impraticable. Le syndicat des 3 rivières a commencé à nettoyer la rivière en juillet 2020.
- Mme Annick Ruard demande où en est le dossier de la maison du grand magasin. Mme le Maire explique qu'elle ne s'est pas encore penchée sur ce dossier.
- Mr Philippe Maret demande le montant des subventions des travaux engagés par la commune. Mme le Maire remettra les chiffres prochainement.
- Mme Annick Ruard demande les chiffres INSEE pour la commission « service à la personne ».
- Mme Annick Ruard et Mr Yves Chabert font une synthèse des commissions auxquelles ils ont participé.

Levée de séance à 22h 00.